

EXPEDITION



PROCES-VERBAL DE CONSTAT



Maitre Jean-Christian GOURGUE

Huissier de Justice

37 rue Porte Matha

17470 AULNAY DE SAINTONGE

Tél : 05 46 33 18 44

Fax : 05 46 33 19 63

huissier.gourgue@gmail.com

site web :

www.huissier-gourgue.fr

Jean-Christian GOURGUE
Huissier de Justice
37 rue Porte Matha
17470 AULNAY de Saintonge
www.huissier-gourgue.fr



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE QUATORZE MAI

A la requête de :

Société FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 20 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 867 948, dont le siège social est sis 1 rue des arquebusiers 67000 STRASBOURG, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Lequel m'expose :

Que dans le cadre d'un projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la requérante, elle souhaite faire constater l'avis d'enquête publique sur le site de la préfecture de la Charente-Maritime ce jour.

Déférant à cette réquisition,

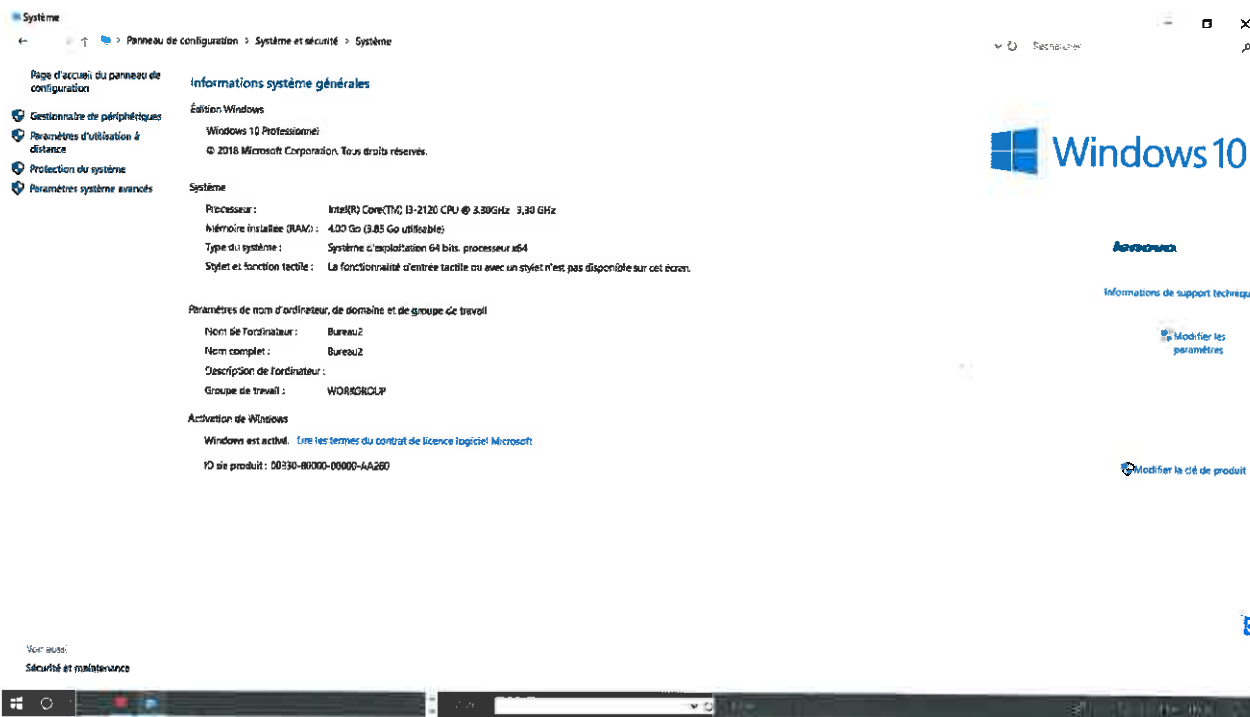
Je, soussigné, Maître Jean-Christian GOURGUE, Huissier de justice, à la résidence d'AULNAY DE SAINTONGE (17), 37 rue Porte MATHA

A 9 heures et 30 minutes, sis en mon étude, situé 37 rue Porte Matha 17470 AULNAY (Charente-Maritime), ou étant, j'ai constaté ce qui suit :

Les constatations relatées dans le présent ont été effectuées sur un ordinateur de mon office de type PC sous système d'exploitation WINDOWS 10.

J'ai effectué mes constatations sur l'un des postes du réseau local ETHERNET de mon étude. Ce réseau est composé d'un serveur et de 5 postes.

Ce poste consiste dans un ordinateur de type PC sous système d'exploitation WINDOWS 10 relié à une imprimante couleur de marque KONICA MINOLTA bizhub C284e et connecté à internet en haut débit ADSL via l'opérateur ORANGE sous le numéro client 0203996050. Je dispose d'une offre « internet PRO office équilibre ».

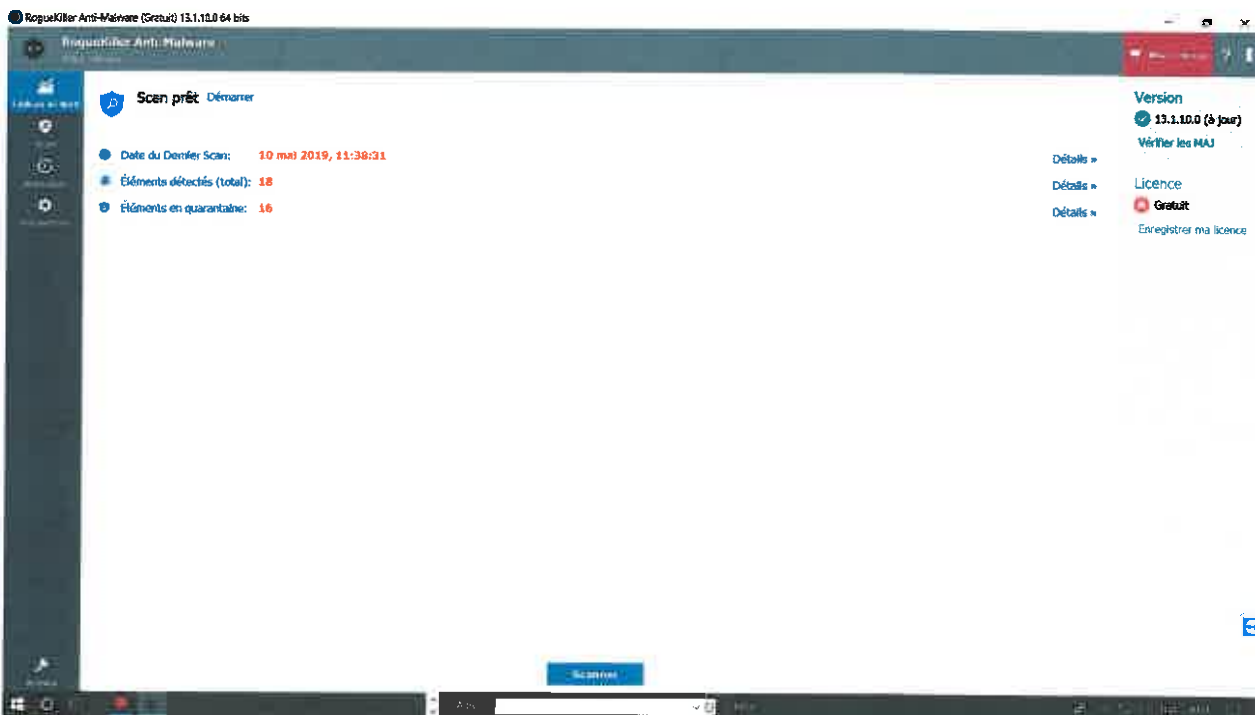


Préalablement à mes constatations, j'ai procédé aux travaux préparatoires suivants :

Je synchronise l'horloge interne de mon poste avec un serveur de temps internet en effectuant une mise à jour des « paramètres d'heure internet » de mon logiciel d'exploitation « Windows 10 professionnel ».

Je réalise des copies en couleur des résultats obtenus, via le logiciel « printscreen », et je les ai annexé, au présent procès-verbal de constat.

Je mets à jour mon antivirus et programme de suppression des logiciels espions « rogueKiller Anti-Malware », puis je lance une analyse.



Afin de procéder à la description de la configuration à l'aide de laquelle je vais instrumenter, j'ai lancé le programme informatique « maconfig.com »

J'ai requis un rapport, ainsi qu'il suit :

- Un résumé système du matériel

Je réalise des copies en couleur des résultats obtenus, via le logiciel « printscreen »

Le partage de la connexion internet s'effectue via un routeur relié au serveur, et dont les caractéristiques sont les suivants ADSL routeur business livebox.

Je récupère mon adresse MAC, ainsi qu'il suit :

Je détermine l'adresse Mac de la carte réseau active de ma machine de travail en utilisant la commande « cmd »/ « ipconfig/all » dans l'invite de commande de mon logiciel d'exploitation « windows 10 professionnel » et je relève que celle-ci est identique à celle obtenu à l'aide du programme informatique, et je note que le DHCP n'est pas activé. J'ai relevé MAC figurant à « Adresse physique » était la suivante : 0012EF62C23B.

Je procède à diverses opérations de purges comme suit :

J'ai validé la corbeille en procédant comme suit : « corbeille »/ « vider la corbeille »

Puis j'ai purgé le spool de mon imprimante de marque KONICA MINOLTA bizhub C284e, de la façon suivante : « démarrer »/ « Paramètres »/ « Périphériques et imprimantes »/, je sélectionne l'imprimante susvisée/ « afficher les travaux d'impression en cours »/ « annuler tous les documents » puis validation.

J'ai purgé le cache de mon navigateur Internet Explorer comme suit : lancement du navigateur/ « outils »/ « Options internet... »/ onglet « général »/ « annuler » « Fichiers interne temporaires »/ « supprimer les cookies... » et supprimer les fichiers... »/ Validation

J'ai paramétré le cache de mon navigateur comme suit : « outils »/ « options internet... »/ onglet général/ fichiers temporaires/ Paramètres/ vérifier s'il existe une version plus récente des pages enregistrées : cocher : A chaque visite de la page/ validation

J'ai purgé et paramétré l'historique de mon navigateur comme suit ; outils/ options internet.../ onglet général/ Historique/ Effacer l'historique/ validation.

Puis mis à zéro du nombre de jours pendant lesquels les liens vers les pages récemment affichées sont conservés/ j'ai cliqué sur appliquer puis validation.

Je m'assure que mon navigateur n'est pas paramétré pour utiliser un proxy par le chemin :

J'ai cliqué dans internet explorer : « menu outils/ options internet/ j'ai coché « ne jamais établir de connexion »/ « Paramètres » à serveur Proxy ». J'ai vérifié que la case « utiliser un serveur proxy pour cette connexion » soit décoché/ validation.

Je configure mon navigateur pour accepter les cookies par le chemin : « option internet »/

« confidentialité »/ « avancé »/ « ignorer la gestion automatique des cookies »/ Cochez « accepter » sous les en-têtes cookies tierce partie/ Cochez « toujours autoriser les cookies de la session », et l'exécution du code local : options internet/ sécurité/ personnaliser le niveau/ script/ sous script des appels JAVA, cocher activer.

J'ai paramétré une page vierge comme page de démarrage de mon navigateur comme suit : Lancement de mon navigateur/ outils/ options internet/ onglet général/ page de démarrage/ vider la barre d'adresse/ cliquez sur le bouton page vierge/ Puis successivement sur les boutons « appliquer » et validation.

Je récupère mon adresse IP publique « WAN » en utilisant la commande « cmd »/ « ipconfig/all » dans l'invite de commande de mon système d'exploitation.

J'ai relevé que mon adresse IP était la suivante : 92.134.144.40

Je réalise une copie en couleur des résultats obtenus, via le logiciel « printscreen », et je les ai annexés, au présent Procès-verbal de constat.

Constatations :

Je constate que je me suis rendu le moteur « GOOGLE » et je tape le lien suivant :

« <http://www.charente-maritime.gouv.fr/> »

Accueil

Rechercher ou entrer une adresse web

Google (4) UCol Orange pro, le portaf Google Galerie de composan

Rechercher sur le Web

Récemment: ferme eolienne saint je... préfecture de la chare... préfecture charent... satta avocat... se... Général historique

Mon fil d'actualité Personnaliser Actualité Divertissement Sport Finance Lifestyle Bien-être

par Microsoft News Masquer le flux

CULTURE & CÉLÉBRITÉS

H. Bellaert revient sur l'été de l'ADY tout avec M. Charlain

Pétition Carrières 2019 T. Frémaux défend W. Delon

M. Elie se confronte sur son couple avec N. Schneider

Ligue 1

TOU 18 mai 21:00 CET OM

ASSE 18 mai 21:00 CET OGCN

PSG 18 mai 21:00 CET

Données issues de Perform

Photos

Quels sont les sur les

Je constate qu'une page apparaît à l'écran.
 Je constate que je clique sur le lien : « Publications, puis Consultations du public »
 Je constate qu'une page apparaît à l'écran.

Accueil - Les services de

www.charente-maritime.gouv.fr

Google (4) UCol Orange pro, le portaf Google Galerie de composan

Les services de l'État en Charente-Maritime

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Services de l'État Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil Partager Mis à jour le 14/05/2019

Élections Européennes
 26 mai 2019
 Tout ce qu'il faut savoir pour les élections des représentants au Parlement européen, du 23 au 26 mai 2019.

Élections des représentants au Parlement européen

Pollution Maritime Grande America - Adaptation du dispositif

Parlons permis de conduire

Démarches administratives

Accueil des étrangers Prendre un rendez-vous

Système d'inscription des véhicules Certificat de non-gêne

Professions réglementées Permis de conduire

Passeport Carte nationale d'identité

Consultations du public

www.charente-maritime.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public

Les services de l'Etat en Charente-Maritime

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Publications > Consultations du public

Publications

- Annonces judiciaires et légales
- CDAC - Commissions départementales d'aménagement commercial et CDACI
- Concours et recrutements
- Consultations du public
- Guide de présentation des services de l'Etat pour les élus
- IAL - Information Acquéreurs Locataires
- ICPE : Arrêtés préfectoraux de la Charente-Maritime
- Lettre de l'Etat (sous les numéros)
- Lettre de la sécurité routière
- Note de conjoncture de la sécurité routière
- Plan déchets non dangereux (PDGOND)
- Programme Transparence

Consultations du public

Mise à jour le 18/10/2019

CONSULTATIONS PUBLIQUES

[consultations du public](#)

Je constate que le lien renvoie sur le site de la Préfecture de la Charente-Maritime.

Je constate les informations suivantes :

« 27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY »

Je constate qu'une page apparaît à l'écran.

Enquêtes publiques en cours

www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes

Les services de l'Etat en Charente-Maritime

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Consultation du public et commissions consultatives > Consultations du public > Enquêtes publiques en cours

Consultations du public

- Enquêtes publiques en cours
- Enquêtes publiques clôturées
- Autres consultations

Enquêtes publiques en cours

Mise à jour le 09/09/2019

A lire dans cette rubrique

- **Approbation du DOCOB Révisé du site Natura 2000 « Chaumes de Sèchebeac »**
Participation du public du 26/04/2019 au 16/05/2019 - Arrêté Préfectoral approuvant le DOCOB Révisé du site Natura 2000 « Chaumes de Sèchebeac », Zone spéciale de conservation FR5400436
- **23/04/2019 Opérations de réalisation de travaux de défense contre la mer, enquête parcelaire, YVES**
Opérations de réalisation de travaux de défense contre la mer, enquête parcelaire, Commune d'Yves, enquête publique parcelaire du 23 avril au 9 mai 2019.
- **27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY**
27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus
- **20/04/2019 ICPE Autorisation environnementale cartilage SIFFAGE Puits DO I Groupes**

www.charente-maritime.gouv.fr/offices-publicques/Environnement_risques_naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes

Les services de l'Etat en Charente-Maritime

Services de l'Etat Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Consultation du public et commissions consultatives > Consultations du public > Enquêtes publiques en cours > 27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Mise à jour le 18/04/2019

Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

> ARRETE EP PARC EOLIEN SAINT JEAN DE LIVERSAY - format : PDF - 1,66 Mo

> AP MODIFICATIF ADRESSE PETITIONNAIRE - format : PDF - 3,61 Mo

> Avis d'enquête EOLIEN - format : PDF - 0,08 Mo

> AVIS MODIFIE EOLIEN CHANGEMENT D ADRESSE - format : PDF - 0,08 Mo

Je constate les informations suivantes :

« 27/05/19 Enquête publique projet création d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus »

Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la FERME EOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/27403/2335683/file/ARRETE%20EP%20PARC%20EOLIEN%20SAINT%20JEAN%20DE%20LIVERSAY.pdf

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 01 AVR. 2019

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

ARRÊTÉ
préservant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles :

- L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-16
- L.123-1 à L.123-19 et R.123-5 à R.123-27;
- L.414-4 et R.414-19 à L.414-26
- L.512-1 et suivants et R.512-1 et suivants

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre Ier et le titre Ier du livre V;

VU l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement;

VU le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement;

www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/37661/277346/file/AP%20MODIFICATIF%20A%20L'ARRETE%20PRELIMINAIRE.pdf

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 15 AVR. 2019

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté en date du 1^{er} avril 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles :

- L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-16
- L.123-1 à L.123-19 et R.123-5 à R.123-27;
- L.414-4 et R.414-19 à L.414-26
- L.512-1 et suivants et R.512-1 et suivants

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

VU l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n°2014-456 du 3 mai 2014 relatif à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/37663/237354/file/Av%20d'enqu%20e%20EOLIEN.pdf

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG, Tél : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 15 rue du docteur Quoy 17170

21/03/19 Enquête publique Avis MODIFIE EOLIEN C

www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/37650/237342/file/AVIS%20MODIFIE%20EOLIEN%20CHANGEMENT%20D%20ADRESSE.pdf

Google (4) UCol Orange pro, le portail Google Galerie de composant

1 sur 1

Ajouter à la page Mode page Lire à haute voix Ajouter des notes

Liberté - Égalité - Fraternité
Marquage Préfecture

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 43 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref_eolien-praf17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

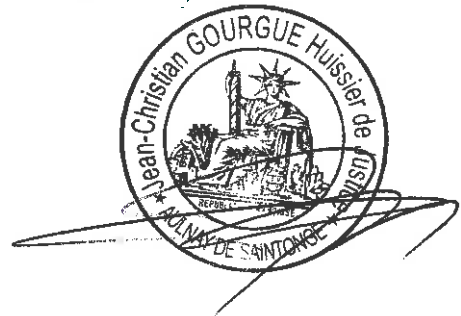
Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Depuis toute enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170

Coût : DEUX CENT TRENTE QUATRE EUROS et NEUF CENTIMES

DROIT FIXE	175.00
TRANSPORT	7.67
V.S & PHOTOS	
SOIT H.T.	
T.V.A.	36.53
TAXE	14.89
TOTAL TTC	234.09

Acte compris dans l'Etat déposé au bureau de l'Enregistrement
De SAINT JEAN D'ANGELY, pour le mois de mai 2019
Le présent acte comprend 8 feuilles de format A4





PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 01 AVR. 2019

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

ARRÊTÉ

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune
de SAINT JEAN DE LIVERSAY

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles :

- L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16
- L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27;
- L 414-4 et R 414-19 à L 414-26
- L 512-1 et suivants et R 512-1 et suivants

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre 1er et le titre 1er du livre V ;

VU l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée le 30 novembre 2016, par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG ;

VU le dossier produit comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ;

VU le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 15 mai 2018 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

VU la décision n° E19000048/86 du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 25 mars 2019 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ;

VU l'absence d'avis émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement (Charente-Maritime) – Avis n°2018APNA114 du 18 juin 2018 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau des affaires environnementales, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 2 : Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur .

Article 3 : Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, où il pourra être consulté comme suit :

-SAINT JEAN DE LIVERSAY : lundi au samedi de 09h00 à 12h00, le mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie de :

-SAINT JEAN DE LIVERSAY 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, dans les conditions suivantes :

- lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT JEAN DE LIVERSAY quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Anais, Angliers, Benon, Courçon, Ferrières, La Ronde, Le Gué d'Alléré, Longèves, Marans, Nuauillé-d'Aunis, Saint Cyr Du Doret, Saint Sauveur d'Aunis, Taugon .

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

Article 6 : Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

Article 8 : A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation unique. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation unique assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

Article 9 : Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

Article 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,
Le Maire de SAINT JEAN DE LIVERSAY,
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,
Le Commissaire Enquêteur,
La Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 01 AVR. 2012

Le Préfet,
pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Pierre-Emmanuel PORTHERET



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le **15 AVR. 2019**

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté en date du 1^{er} avril 2019
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée
pour la protection de l'environnement**

**Projet d'un parc éolien sur la commune
de SAINT JEAN DE LIVERSAY**

LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles :

- L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16
- L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27;
- L 414-4 et R 414-19 à L 414-26
- L 512-1 et suivants et R 512-1 et suivants

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

VU l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée le 30 novembre 2016, par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG ;

VU le dossier produit comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ;

VU le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 15 mai 2018 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

VU la décision n° E19000048/86 du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 25 mars 2019 portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ;

VU l'absence d'avis émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement (Charente-Maritime) – Avis n°2018APNA114 du 18 juin 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet du parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY ;

CONSIDÉRANT la nouvelle adresse de la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY se situant au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} avril 2019 susvisé est modifié comme suit :

l'adresse de la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY se situe au 1 rue des
Arquebusiers 67000 STRASBOURG.

Le reste sans changement

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,
Le Maire de SAINT JEAN DE LIVERSAY,
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,
Le Commissaire Enquêteur,
La Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 15 AVR, 2019

Le Préfet,
pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Pierre-Emmanuel FORTHERET



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Il sera procédé du **lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00, le mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, dans les conditions suivantes :

- lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Il sera procédé du **lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public : Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00, le mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, 16 rue du docteur Quoy 17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE, Retraité du Ministère de la Culture, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY, dans les conditions suivantes :

- lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT JEAN DE LIVERSAY pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.